

# Des congés pour les profs sportifs DE PLUS DE 35 ANS

► Pour le député Desquesnes (CDH), les écoles doivent s'ouvrir à la société.

► C'est suite à un contact avec le mari de Laurence Guillet, sportive de haut niveau, que le député wallon François Desquesnes (CDH) a eu l'idée de soumettre une proposition de décret au gouvernement wallon en vue d'octroyer trente jours de congés aux profs sportifs de haut niveau de plus de 35 ans ou aux partenaires d'entraînement.

Laurence Guillet, prof de gym dans le primaire, c'est un nom dans l'athlétisme. "Cela fait quatre ans qu'elle participe à des championnats internationaux. La première fois, c'était à Lyon en 2015. Elle a ensuite couru en l'Australie, en Italie, au Danemark, en Espagne à deux reprises et nous partons ce week-end en Pologne", souligne John Lambert, son mari.

Et la Sonégienne est loin de ne faire que participer... "Elle est championne d'Europe su 100 mètres haies et

vice-championne du monde du 100 et 400 mètres haies également des plus des 35 ans"

**POUR POUVOIR** participer à ces compétitions, Laurence a, comme dirait son mari, "profité du système". Mais, de la sorte, la sportive n'a jamais vraiment l'esprit tranquille. La rencontre avec le mari de Laurence a amené le député sonégien à réfléchir à la question. "J'y travaille depuis environ deux ans", explique François Desquesnes.

La proposition du Sonégien a été approuvée en commission avec seulement une abstention d'Ecolo. Il y a donc de grandes chances qu'elle soit approuvée par le gouvernement.

Et François Desquesnes de nous expliquer: "Depuis 2009, la législation permet aux sportifs de haut ni-

veau et aux entraîneurs internationaux qui travailleraient dans les écoles francophones de bénéficier de congés sportifs pour préparer et participer à une compétition sportive de haut niveau. Toutefois, les partenaires sportifs qui aident les sportifs de haut niveau à optimiser leurs performances (par exemple au tennis) et les sportifs de haut niveau en catégorie plus de 35 ans n'ont pas encore le droit de prendre ce type de congés. Si mon décret est approuvé fin avril, ils le pourront dès la prochaine rentrée."

Selon François Desquesnes, le métier d'enseignant doit être revalorisé et rendu plus attractif notamment en permettant aux enseignants qui ont en parallèle une carrière sportive ou qui souhaitent la prolonger de le faire. Il est à noter que si le décret passe, l'école ne sera toutefois pas obligée d'accepter ces congés, qui seront pourtant légaux...

Johanne Tinck